



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 22 juin 2022

« Toutes les deux heures » : la protectrice du Manitoba publie le tout premier rapport sur les enfants exposés à la violence entre partenaires intimes

La protectrice formule 7 recommandations pour remédier aux lacunes systémiques en matière de services et de réponse aux cycles de violence intergénérationnelle.

WINNIPEG, TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ N° 1, PATRIE DES MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE – La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM) publie un nouveau rapport spécial aujourd’hui, le premier du genre dans la province. Intitulé *Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba* (toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence entre partenaires intimes au Manitoba), le rapport suit 671 enfants ayant été exposés à la violence entre partenaires intimes (VPI) au cours du mois d’avril 2019, pour que l’on comprenne les réponses qu’ils ont obtenues de la police, des Services aux victimes et des Services à l’enfant et à la famille.

Les recherches que nous avons menées ont révélé qu’au cours d’un seul mois au Manitoba, 1 943 incidents de VPI ont été rapportés par la police, ce qui équivaut à **un incident rapporté par la police toutes les 20 minutes**. Dans 342 de ces cas, au moins un enfant ou jeune de moins de 18 ans était présent. Cela signifie que **toutes les deux heures, un enfant du Manitoba est témoin d’un incident de violence entre partenaires intimes qui est rapporté par la police**.

« Ce constat est très inquiétant parce qu’il est bien établi que l’exposition à la VPI pendant l’enfance peut être traumatisante pour les jeunes. Grandir dans la violence peut faire voler en éclats le sentiment de sécurité et mener à des problèmes de santé mentale et autres difficultés durables. Parfois, l’expérience renforce les cycles de violence intergénérationnelle, a déclaré la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba par intérim, Ainsley Krone. Il est important de noter que ces chiffres sont inférieurs à la réalité, car de nombreux incidents de VPI ne sont jamais signalés à la police », a ajouté M^{me} Krone.

Le rapport spécial indique que, rien qu’en avril 2019, 671 enfants ou jeunes ont été exposés à la VPI et que les enfants et les jeunes autochtones étaient surreprésentés (76 % de Premières nations, 5 % de Métis et 1 % d’Inuits). Sous l’inspiration de la gardienne du savoir et du Conseil des aînés du PEJM, le rapport inclut des entrevues approfondies avec de jeunes adultes ayant été exposés à la VPI dans leur enfance. La plupart des jeunes adultes interviewés ont mentionné que la VPI était intergénérationnelle dans leurs familles et souvent liée aux expériences de leurs proches parents dans les pensionnats – un constat également formulé par la Commission de vérité et réconciliation et par l’Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Ce qui est préoccupant, c’est que les récits

des jeunes adultes survivants ont fait écho au tableau dépeint par les données dans lequel les enfants ne sont pas reconnus comme des victimes, obtiennent rarement des soutiens directs et subissent fréquemment leur traumatisme en silence jusqu'à ce qu'ils finissent par aller eux-mêmes chercher des services une fois adultes.

Parce que, selon la recherche, la plupart des cas de VPI ne sont pas signalés, le rapport *Every Two Hours* ne donne qu'un petit aperçu d'un problème beaucoup plus important dans notre province. Néanmoins, « quelles que soient les estimations, il est clair que l'exposition à la VPI est répandue au Manitoba et qu'elle a un impact considérable sur les enfants et les jeunes », a indiqué M^{me} Krone. C'est pour cette raison, croit-elle, que « comme province, nous devons reconnaître que les enfants témoins de VPI sont également des victimes et veiller à leur fournir les services nécessaires et à intervenir pour qu'ils se sentent protégés et en sécurité ».

Alors que les enfants et les jeunes exposés à la VPI ont droit à des services qui les protègent contre toute nouvelle violence et contribuent à leur guérison, nos recherches révèlent qu'il existe d'énormes lacunes dans les services disponibles. **La plupart des enfants exposés à des incidents de VPI rapportés par la police (58 %) n'ont reçu aucun service ni soutien thérapeutique pour surmonter leur traumatisme**, alors que c'est leur droit en vertu de l'article 39 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*.

Les sept recommandations formulées aujourd'hui par la protectrice du Manitoba replacent les enfants au centre de l'expérience traumatisante de la VPI. Elles demandent au gouvernement du Manitoba de reconnaître les enfants comme des victimes principales de la VPI, d'améliorer la réponse immédiate des services face à ces enfants, de prévoir une réponse coordonnée réunissant plusieurs ministères et domaines de services, de prévoir des soutiens thérapeutiques spécialisés et culturellement adaptés pour les enfants, et de promouvoir les relations saines à l'école de façon à briser les cycles de violence.

« Fondamentalement, les conclusions du rapport indiquent que les enfants du Manitoba ont besoin que nous nous engageons tous à leur fournir de meilleurs soins consécutifs à leurs traumatismes pour mettre fin à ces cycles de violence persistants, a ajouté M^{me} Krone. Ce rapport spécial reflète les points de vue et la sagesse des fournisseurs de services, des spécialistes des systèmes, des jeunes adultes et des aînés, et ce qu'ils nous ont dit vient appuyer le travail de recherche exhaustif que nous avons mené. La bonne nouvelle c'est que, une fois mises en oeuvre, les recommandations peuvent être l'élan positif dont les enfants ont besoin pour que les liens familiaux soient renforcés et que tous les enfants du Manitoba puissent grandir en se sentant protégés et en sécurité. »

Pour lire le rapport (en anglais) intitulé *Every Two Hours*, cliquez [ici](#). Pour lire nos anciens rapports spéciaux et recommandations, et pour voir la suite qui a été donnée aux recommandations, visitez notre site : ManitobaAdvocate.ca.

À propos du PEJM : Le bureau du protecteur des enfants et des jeunes est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous faisons valoir les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de tout le Manitoba qui reçoivent, ou sont en droit de recevoir, des services publics, notamment des services à l'enfant et à la famille, des services d'adoption, des services aux enfants handicapés, des services de santé mentale, des services de lutte contre la toxicomanie, des services d'éducation, des services d'aide aux victimes et des services de justice pour adolescents. Nous faisons cela en plaidant directement avec les enfants et les jeunes, ou en leur nom, avec les fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Notre travail de défense

consiste aussi à examiner les services publics après le décès d'un enfant, lorsque l'enfant ou sa famille recevait un service sujet à examen, au sens de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. De plus, nous sommes habilités à présenter des recommandations au gouvernement, à mener des recherches axées sur l'enfant, à diffuser nos observations et à éduquer le public sur les droits des enfants et sur toute autre question prévue par cette loi.

Renseignements aux médias : Maria Godoy, protectrice adjointe des enfants et des jeunes par intérim

Tél. : 431 338-1853

Courriel : mgodoy@manitobaadvocate.ca